RÈGLEMENT JEU CONCOURS SOM RUGBY X VILLE DE MILLAU

Article 1 : Organisateur du concours

Le présent jeu concours est organisé par le SOM Rugby et la Ville de Millau, ci-après dénommés "les Organisateurs", et est exclusivement réservé à une participation via la plateforme Instagram et la plate forme Facebook

Article 2 : Conditions de participation sur

La participation au jeu concours est gratuite et ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception des organisateurs directs.
Pour participer, il suffit de suivre les étapes suivantes :

1. Suivre comptes Instagram et facebook **SOM Rugby** et **Ville de Millau**.
2. Commenter la publication du concours en taguant la personne avec qui vous souhaitez aller au match.
3. Partager la publication du concours en story sur votre profil
4. Votre compte instagram doit être public pour vérifier les conditions de participation

Article 3 : Durée du concours

Le concours est ouvert du **mardi 20 octobre 2026 11h30** au **jeudi 22 octobre 2026**, à 17h. Les participations envoyées après la clôture du concours ne seront pas prises en compte.

Article 4 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort parmi les participants ayant respecté les conditions énoncées à l'article 2.
Le tirage au sort aura lieu le **jeudi 22 octobre 2026, à 17h30**, et sera effectué de manière aléatoire.

Article 5 : Dotation

- 1 lot de deux places + repas d'avant match

- 4 lots de deux places

Pour assister aux matchs Millau vs Belves (fédérale 2 masculine) qui se déroulera le **dimanche 25 octobre 2026, à partir de 13h00, au parc des sports de Millau**.
Les places sont non transférables, non échangeables et ne peuvent donner lieu à aucune compensation financière.

Les places sont à retirer à l'entrée du parc des sports avec présentation d'un titre d'identité et sont valables pour les deux rencontres (réserve et fédérale B).

Article 6 : Annonce des gagnants

Les gagnants seront contactés par message privé sur leur compte Instagram après le tirage au sort et devront répondre dans un délai de 48 heures. En cas de non-réponse dans ce délai, un nouveau tirage au sort sera effectué.
Les noms des gagnants seront publiés via la page Instagram de la ville de Millau.

Article 7 : Responsabilité

Les Organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non-remise des prix en raison de la faute des participants (informations incorrectes, etc.) ou de toute autre circonstance indépendante de notre volonté.

Article 8 : Protection des données personnelles

Les informations personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et l'attribution des prix. Elles ne seront pas partagées avec des tiers.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de recours.

Article 10 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la législation française. Tout litige relatif au concours sera soumis aux juridictions compétentes.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30